IANLP International Association for NLP

Neubruchstrasse 98, CH-8406 Winterthur, Switzerland
Tel. +41-52-3155252, Fax +41-43-4119136
info@ia-nlp.org www.ia-nlp.org

Translation courtesy of:
Damien Raczy, Marianne Gagnon and Stephane Witzmann.
Thank you very much!
For validity please refer to english version.

Code d'éthique

Dans le but de promouvoir le bien-être des êtres humains, tous les enseignants agréés IANLP (« Fellow Member Trainer IANLP ») et tous les coachs IANLP (« Coach IANLP »). (Dénommés ci-après « membres IANLP ».)

- réaffirment leur engagement en faveur des droits humains fondamentaux tels que décrits dans la Charte des Nations Unies, et à défendre la dignité et la valeur inhérente à tous les êtres humains, quelle que soit leur race, nationalité, sexe, âge ou religion [1)];
- travaillent à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande, [1)]

et à ces fins :

- s'engagent à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage [1)], et à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales. [1)]
- Les membres IANLP sont dévoués à la nécessité pressante et continuelle de promouvoir des changements de comportement responsable dans le but d'assurer la liberté, la dignité et la sécurité de tous les êtres humains.
- Ces changements de comportement responsable sont encouragés par un processus de prise de conscience et de développement des compétences interpersonnelles. La Programmation Neuro-Linguistique est une méthodologie efficace pour comprendre les comportements humains et soutenir des processus de changement éthiques, pour enrichir et modifier la perception de soi et des autres.
- Par ailleurs, les membres IANLP visent à comprendre et utiliser respectueusement leur propre vision du monde, la réalité et le point de vue des autres. En harmonie avec plusieurs autres méthodologies reconnues, la PNL se doit de contribuer de manière conséquente au bien-être de l'humanité et de la planète.

[1)] Extrait de la Charte des Nations Unies, source http://www.un.org/fr/sections/un-charter/preamble/index.html

Pour vivre en accord avec cette vision, tous les membres IANLP s'accordent sur le code d'éthique qui suit:

Écologie interpersonnelle :

Les membres IANLP se conduisent d'une manière qui respecte et fait honneur à l'IANLP International Association for Neuro-Linguistic Programming et à la pratique de la Programmation Neuro-Linguistique (ci-après « PNL »), et ce en tout temps dans leurs interactions avec les autres.

Il est de la responsabilité de chaque membre IANLP d'aspirer aux plus hauts standards d'éthique dans sa conduite. Le code d'éthique s'applique uniquement aux activités professionnelles des membres, incluant la pratique de la PNL, la recherche, l'enseignement, la supervision, le consulting, les séminaires de développement personnel, le coaching personnel et professionnel, ainsi que les autres activités liées à la PNL.

Responsabilité personnelle :

Les membres IANLP s'efforcent d'entretenir le plus haut niveau de compétence dans leur travail. Ils reconnaissent les limites de leur expertise et n'entreprennent que les tâches pour lesquelles ils sont qualifiés par leurs études, leur formation ou leur expérience. Ils reconnaissent le besoin de formation continue dans le but d'entretenir leur compétence professionnelle et utilisent les ressources scientifiques, professionnelles, techniques et admin-

istratives requises pour garantir leur compétence dans leurs activités professionnelles.

Lorsqu'un membre IANLP rencontre une limitation personnelle ou un problème qui pourrait interférer avec les services qu'il fournit à d'autres, il le communique ouvertement et cherche assistance et conseil auprès d'une personne qualifiée.

Les membres IANLP cherchent à promouvoir l'intégrité dans l'étude, l'enseignement, la pratique et le développement de la PNL.

Respect des autres :

Les membres respectent le droit des autres à la vie privée, à la confidentialité et d'avoir des opinions différentes des siennes.

Représentation publique de la PNL :

Lorsqu'ils délivrent des services, les membres IANLP présentent la nature et le but de leur approche en termes clairs et facilement compréhensibles. Ils discutent ouvertement et librement des buts et techniques utilisés pour la réalisation de ces services. S'il apparaît assez clairement que les services fournis par un membre ne profitent pas au bénéficiaire, le membre se doit de mettre fin à ces services.

Dans la présentation de leurs services, les membres IANLP se restreignent à des déclarations vraies et fidèles, dans les limites de leurs connaissances et croyances. Aucune déclaration ou affirmation donnant de fausses informations concernant leurs services ou ceux de leurs concurrents ne sera faite. Les membres se restreignent également de toute promesse dans le traitement et/ou la guérison de maladies physiques ou mentales. Cette obligation éthique s'étend à tout matériel promotionnel, gratuit ou payant, imprimé ou non, interview, communiqué de presse, promotion médiatique etc. Les membres sont également responsables des déclarations publiques faites à leur demande par leurs agents ou leurs sous-traitants.

Bien que les standards personnels et d'éthique des membres IANLP soient généralement d'ordre privé, les standards d'éthique de l'IANLP prévalent dans la mesure où ils affectent la représentation publique de la PNL.

Design et description de programmes de formation :

Les membres IANLP offrant des séminaires de développement personnel et/ou de formation s'assurent que ces programmes sont conçus pour satisfaire les buts dont ils se réclament.

Les membres IANLP proposant et/ou participant à une formation certifiante en PNL dans n'importe quel autre rôle s'assurent que ces programmes sont conçus pour satisfaire les standards certifiants de l'IANLP au niveau escompté. En particulier, ils ne proposent et/ou ne participent pas à des formations certifiantes en PNL, praticien, maître-praticien ou enseignant, dont les standards sont moins élevés que ceux stipulés par l'IANLP. Les désignations « praticien », « maître-praticien » et « enseignant » ne peuvent être utilisées que pour les formations qui satisfont ou surpassent les standards de l'IANLP.

Les membres IANLP s'assurent que tous les programmes sont clairement et fidèlement décrits en termes d'organisation (coût, jours de formation, durée totale en jours et heures), d'objectifs de formation et de prérequis s'il y en a, qui doivent être satisfaits pour permettre un achèvement conforme du programme.

Transmis en mars 2000 / révisé 100515, 131012, 151212, 160215, 171106

J'ai lu ce code d'éthique (2 pages) et accepte de faire tout mon possible pour agir en conséquence :

Date : ..... Niveau : ☐ Fellow Member Trainer IANLP ☐ Coach IANLP

Prénom, nom, lieu : .....

Signature : .....